

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 MARS 2007
(Conformément à l'Article L 2121 - 25
du Code Général des Collectivités Territoriales)**

PRESENTS :

Monsieur DARVES, Maire

Monsieur CHRETIEN, Madame VELAIN, Madame VERCHERE, Madame PAUCHET, Madame DUARTE, Madame SAVARY HANEQUAND, Monsieur SANGOI, Adjoints au Maire.
Madame BRANCHEREAU, Monsieur ZACCHEROLI, Monsieur DESLOGES, Madame FITREMANN, Monsieur LAUMET, Madame AUBRY, Monsieur POIVEY, Madame CHERGNY, Monsieur PROUHEZE, Madame JANOUÉIX, Madame LOBET (départ 22h47), Monsieur BOUCHET (arrivé 21h00), Monsieur AUBRY, Madame GARNIER, Madame VIALENC, Monsieur ANDREA, Madame BOULET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Monsieur CLAUDEL, Adjoint au Maire, pouvoir à Monsieur le Maire, Jean-Jacques DARVES.
Monsieur GAVET, Conseiller Municipal, pouvoir à Madame VERCHERE, Adjointe au Maire.
Madame FITREMANN, Conseillère Municipale, pouvoir à Madame PAUCHET, Adjointe au Maire.
Madame VICTOT, Conseillère Municipale, pouvoir à Monsieur AUBRY, Conseiller Municipal.
Monsieur GIRARD, Conseiller Municipal, pouvoir à Madame BOULET, Conseillère Municipale.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BLOQUET, Conseiller Municipal.

ABSENTS :

Monsieur NOIRET et Monsieur REMOLI, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame VELAIN, Adjointe au Maire.

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Madame LE MAGOAROU (Directrice Générale des Services), Monsieur FABRY (Directeur des Services Techniques), Mademoiselle BORDE (Responsable Service Financier), Madame DJOKO (service financier) et Madame FIETTE (Secrétaire).

A - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINATIF

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures et quarante minutes et désigne Madame VELAIN, Adjointe au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Madame la Directrice Générale des Services procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

B – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2007

Monsieur le Maire propose de voter le compte rendu du Conseil Municipal du 2 février 2007 :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 2 février 2007.

C – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2007

Décision n°2006-89:

Relative à une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local entre la commune de La Queue en Brie et la Compagnie Le Petit Théâtre. Local situé au sous sol du centre commercial du Morbras (strictement réservé au stockage de matériel) – convention renouvelable chaque année.

Décision n°2006-90 :

Relative à une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local entre la commune de La Queue en Brie et la l'Association Cantarinhas. Local situé au sous sol du centre commercial du Morbras (strictement réservé au stockage de matériel) – convention renouvelable chaque année.

Décision n°2007-004 :

Décision du Maire relative à l'attribution d'un marché de fourniture pour du matériel électoral (panneaux d'affichage, urnes, isoloirs) à l'entreprise Equip'Cité, 30 rue du Château d'eau à Montesson (78360) suite à la procédure adaptée du 5 décembre 2006. Le coût de la fourniture s'élève à 13 495,17 € HT soit, 16 140,22 € TTC.

Décision n°2007-005 :

Décision du Maire relative à l'attribution de la maîtrise d'œuvre : « aménagement paysager et VRD de la voirie d'accès au groupe scolaire Jean Zay » au Cabinet MP ARCHITECTURE à Vincennes suite à la procédure adaptée du 24 février 2006. Le coût total est de 12 870 € HT soit 15 392,52 € TTC.

Décision n°2007-006 :

Décision du Maire relative à l'attribution de la Maitrise d'œuvre au Cabinet SODEX pour la création d'un cimetière paysagé et d'un parc public sur La Queue en Brie, suite à la procédure adaptée du 20 octobre 2006.

Le coût total de la rémunération s'élève à 75 200,33 € HT soit, 89 939,59 € TTC .

Décision n°2007-007 :

Décision du Maire relative à l'attribution de la Maitrise d'œuvre à M. Nourédine BEN CHEIKH architecte pour la démolition et le confortement des terres au 7 et 9 places de la Tour suivant les termes du contrat et de l'acte d'engagement signés le 22 mais 2006.

Le coût total de la rémunération s'élève à 8 712,00 € HT soit, 10 419,55 € TTC .

Décision n°2007-008 :

Décision du Maire relative à l'attribution de la Maitrise d'œuvre à Mme BOSSOUTROT architecte du Patrimoine, pour les travaux de restauration d'urgence sur la partie haute de la cage d'escalier d'accès au clocher de l'église Saint Nicolas suivant les termes du contrat et de l'acte d'engagement signés le 1^{er} juin 2006.

Le coût total de la rémunération s'élève à 4 168,12 € HT soit, 4 985,07 € TTC .

Décision n°2007-009 :

Décision du Maire relative à l'attribution de la Maitrise d'œuvre à M. Nourédine BEN CHEIKH architecte pour la réhabilitation des 2 courts de tennis ouverts du Stade Robert Barran, rue du Chemin Vert suite à la procédure adaptée du 29 décembre 2006.

Le coût total de la rémunération s'élève à 12 374 € HT soit, 14 799 € TTC .

Décision n°2007-010 : N° annulé, doublon avec la décision n°12

Décision n°2007-011 :

Décision du Maire relatif à un avenant n°1 au marché de rénovation du parking du centre commercial du Morbras suite aux demandes du Maître d'Ouvrage pour réalisation de travaux supplémentaires (habillage d'un escalier en carrelage, réparation de la canalisation eau pluvial située sous le caniveau central, marquages au sol sur l'avenue Mortier, fourniture et pose de panneaux police) ; suite à la décision prise par les membres de la commission d'appel d'offres du 13 décembre 2006.

Le coût des travaux supplémentaires est de 12 501,44 € HT soit 6,92 % du montant du marché initial de 180 548,90 € HT.

Décision n°2007-012 :

Décision du Maire relatif à un avenant n°1 concernant la création d'un trottoir rue du Général Leclerc avec l'entreprise EMULITHE suite à une rectification apportée au détail du prix global à savoir, un avoir de 301 € HT.

Le nouveau montant du marché est de 32 643,50 € HT soit, 39 041,63 € TTC.

Décision n°2007-015 :

Décision du Maire relative à une convention passée avec l'association TEMPS JEUNES pour l'organisation d'un séjour « Chiens de traîneaux » en direction des jeunes de 6 à 14 ans à VASSIEUX EN VERCORS (26) du 17 au 24 février 2007 et un cout total pour les 6 jeunes de 4 614 € donc 769 € par enfant. (3 076 € pour le service enfance = 4 enfants et, 1 538 € pour le service jeunesse = 2 enfants).

Décision n°2007-016 :

Décision du Maire relative à une convention passée avec l'association HPE pour l'organisation d'un séjour à la Chapelle d'Abondance pour 8 jeunes de 6 – 11 ans du 17 au 24 février 2007. Le coût du séjour est de 804 € transport compris soit un total de 6 432 €.

Décision n°2007-017:

Décision du Maire relative à une convention passée avec l'association « les compagnons des jours heureux » pour l'organisation d'un séjour à la Plagne pour 3 jeunes de 12 / 17 ans du 17 au 24 février 2007. Le coût du séjour est de 855 € transport compris.

Décision n°2007-018:

Décision du Maire relative à une convention passée avec « animation loisirs France » pour l'organisation de la fête de mardi Gras dans les centres de loisirs le mardi 20 février 2007, de 10h00 à 18h00. Le coût de cette prestation est de 1 763 €.

Décision n°2007-020 :

Décision du Maire relative à l'attribution de la Maitrise d'œuvre pour la rédaction de 2 dossiers de consultation des entreprises – programme des travaux de voiries 2007 et aménagement de la route du Pont Banneret ainsi que le suivi desdits travaux au Cabinet ATEVE 1, rue du professeur Paul Milliez 94500 CHAMPIGNY, suite à la procédure adaptée du 27 décembre 2006.

Le coût total de la rémunération s'élève à 27 500 € HT soit, 44 850 € TTC.

Décision n°2007-021 :

Décision du Maire relative à l'attribution du marché pour l'acquisition de jardinières destinées à la mise en culture de plantation à l'entreprise CAAHMRO – Saint Cyr en Val 45590, suite à la procédure adaptée du 9 janvier 2007.

Le coût total de la rémunération s'élève à 13 064,70 € HT soit, 15 625,38 € TTC.

D- DELIBERATIONS

I – FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE PUBLIQUE

1 : Approbation du Compte Administratif de la Ville - exercice 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2123-31,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2006 approuvant le Budget Primitif 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2006 relative à la Décision Modificative n°1 post BP 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2006 relative à la Décision Modificative n°2 post BP 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2006 relative à la Décision Modificative n°3 post BP 2006,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2006 de la commune de La Queue en Brie présenté par Monsieur le Maire dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit (annexes),

CONSIDERANT que le Compte Administratif est conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le Trésorier Principal,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 21 mars 2006,

SIEGEANT sous la présidence de Monsieur Philippe CHRETIEN Premier Adjoint au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2006 de la commune de La Queue en Brie.

FONCTIONNEMENT

➤ Chapitre 920 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 921 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 922 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 923 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 924 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 925 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 926 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 927 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 928 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 929 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 931 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 932 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 933 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 934 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

INVESTISSEMENT

➤ Chapitre 900 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 901 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 902 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 903 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 904 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 905 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 906 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 907 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 908 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 909 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 910 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 911 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 912 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 913 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

➤ Chapitre 914 :

20 voix pour : M. CHRÉTIEN, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*).

8 abstentions : Mme BRANCHEREAU, M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

✓ **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

2 : Approbation du Compte de Gestion de la ville – exercice 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2006 de la Ville de La Queue en Brie dressé par Monsieur le Trésorier Principal et remis à Monsieur le Maire de la Queue en Brie,

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES avoir entendu et arrêté le Compte Administratif de l'exercice 2006,

APRES s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous

les mandats de paiement qui lui ont été ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 20 mars 2007,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECLARE que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2006 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et qu'il est en concordance complète avec le Compte Administratif 2006.

✓ **La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

3 : Affectation des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L1612-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2006 approuvant le Budget Primitif 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2006 relative à la Décision Modificative n°1 post BP 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2006 relative à la Décision Modificative n°2 post BP 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2006 relative à la Décision Modificative n°3 post BP 2006,

VU la délibération du 23 mars 2007 arrêtant le Compte Administratif 2006,

CONSIDERANT le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2006 d'un montant de 1 933 526,30 €,

CONSIDERANT la nécessité d'autofinancer la section d'investissement du Compte Administratif 2006 présentant un solde déficitaire de - 2 489 109,11 € (le solde d'exécution brut d'investissement 2006),

CONSIDERANT le solde excédentaire des reports d'investissements de + 1 002 414,25 €,

CONSIDERANT l'excédent net de clôture qui s'élève à 446 831,44 €,

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif 2007,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 20 mars 2007,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : PRECISE que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2006 présente un solde excédentaire de 1 933 526,30 € qu'il convient d'affecter.

ARTICLE 2 : DECIDE que le résultat est affecté en priorité à la couverture du besoin d'autofinancement de la section d'investissement 2006 présentant un solde déficitaire de 1 486 694,86 €.

ARTICLE 3 : DECIDE sur un plan budgétaire de l'affectation des résultats du Compte Administratif 2006 de la manière suivante au Budget Primitif 2007 :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- 1 733 526,30 € en excédent de fonctionnement 2006 capitalisé (recette – compte 1068)

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- 200 000,00 € en excédent de fonctionnement 2006 reporté (recette – compte 002)

✓ **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

27 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUËIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*), M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*),
3 abstentions : Mme BRANCHEREAU, Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

4 : Fixation du taux des impôts directs locaux pour l'exercice 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2331-3 et suivants,

VU le Code Général des Impôts,

VU la loi de Finances 2007,

VU le projet du Budget Primitif 2007,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 20 mars 2007,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE de déterminer à titre prévisionnel, selon les bases fiscales fournies par les Services Fiscaux, le montant des impôts directs locaux à la somme de 5 228 335 €.

FIXE comme suit les taux communaux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2007 :

- 19,50 % pour la taxe d'habitation,
- 21,20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 82,46 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

✓ **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUËIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

5 : Attribution de compensation 2007 de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-1,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val de Marne en date du 10 juillet 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération approuvés par le Conseil de la Communauté d'Agglomération le 8 janvier 2001,

VU le montant de l'attribution de compensation 2001 prévu dans ce rapport à 10 343 788 Frs pour la Commune de La Queue en Brie,

VU le rapport approuvé par la commission d'évaluation des charges transférées lors de sa séance du 9 février 2007,

CONSIDERANT qu'il convient de faire délibérer le Conseil Municipal sur le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2007 versée par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne à la commune de La Queue en Brie soit 1 294 252,46 €,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 20 mars 2007,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : DIT que le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2007 est fixé à 1 294 252,46 €, conformément au rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 9 février 2007.

ARTICLE 2 : PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 933/7321 du budget.

✓ **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

3 abstentions : Mme BRANCHEREAU, Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

5 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*),

6 : Vote du Budget Primitif 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612 et suivants et L 2312 et suivants,

VU le débat d'orientations budgétaires organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2007,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2007 portant approbation du Compte Administratif 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2007 portant affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2006,

VU le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2007 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section investissement : 9 414 248,16 €**
- **Section de fonctionnement : 13 104 541,46 €**

COMPRENANT les restes à réaliser 2006 ainsi que les résultats de clôture et définitifs de compte administratif 2006,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 20 mars 2007,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2007 de la Ville de La Queue en Brie et vote les crédits qui y sont inscrits (par chapitre).

FONCTIONNEMENT

Chapitre 920 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 921 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 922 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 923 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 924 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 925 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 926 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 927 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 928 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 929 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 931 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 932 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 933 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 934 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 939 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

INVESTISSEMENT

Chapitre 900 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 901 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 902 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 903 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 904 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 905 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 906 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 907 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 908 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 911 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 912 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 913 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 914 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 919 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

Chapitre 95 :

22 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

7 contres : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

✓ **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

7 : Syndicats intercommunaux : participations 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-18 et L 5212-19,

CONSIDERANT que la commune de La Queue en Brie est adhérente de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale et doit faire délibérer le Conseil Municipal sur le montant des contributions 2007,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique en date du 20 mars 2007,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOpte les impositions à comprendre dans les rôles généraux de l'exercice 2007 pour le remboursement des charges intercommunales et le montant de sa contribution aux divers Syndicats Intercommunaux comme suit :

| <i>SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</i> | <i>Participations 2007 en €</i> |
|--|--|
| <i>Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'un lycée de second cycle</i> | 4 429,78 € |
| <i>Syndicat Intercommunal pour l'équipement hospitalier du Sud Est de la Région Parisienne</i> | 1 235,00 € |
| <i>Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion d'une maison de retraite publique intercommunale «le Vieux Colombier »</i> | 1 635,60 € (somme provisoire vote le 29/03)) |
| <i>Syndicat Intercommunal à vocation multiple du secteur central du Val de Marne à Saint Maur (INFOCOM 94)</i> | 86 364,36 € |
| <i>Syndicat Intercommunal d'aménagement des voies de desserte de la plaine des Bordes</i> | Dissout en 2007 (1834,72 € en 2006) |
| <i>Syndicat Intercommunal pour la réalisation, l'entretien et l'aménagement des voiries limitrophes Pontault-Combault / La Queue en Brie</i> | 97 855,45 € (identique 2006) |
| TOTAL | 191 520,19 € |

✓ **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

23 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*),
7 abstentions : M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

8 : Avis du Conseil Municipal relatif au montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs pour 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'Education notamment ses articles L. 212-5 et L. 212-6,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2334-26 à L. 2334-31,

VU le décret n°83-367 du 2 mai 1983 relatif à l'indemnité de logement due aux instituteurs,

CONSIDERANT que la lettre du 22 janvier 2007, de M. le Préfet du Val-de-Marne demandant au Conseil Municipal de la commune de La Queue en Brie de délibérer sur l'augmentation, au titre de l'année 2006, du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, sur une progression de 3 %,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant de cette indemnité,

VU l'avis de la commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité Publique du 20 mars 2007,

VU le budget de l'exercice en cours,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1^{er} : DECIDE de fixer le montant de l'indemnité représentative de logement (I.R.L.) due aux instituteurs et la part communale, ainsi qu'il suit :

| | Part Trésorerie Générale | Part Communale Revalorisée de 3 % | Montant global |
|---|--------------------------|-----------------------------------|----------------|
| Montant IRL pour un instituteur célibataire | 216,50 €uros | 00 €uros | 216,50 €uros |
| Montant IRL pour un instituteur marié | 216,50 €uros | 54,11 €uros | 270,61 €uros |

ARTICLE 2 : PRECISE que ces montants seront revalorisés en fonction des évolutions réglementaires.

Les dépenses résultant de ces indemnités seront imputées au budget communal.

✓ **La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

II – AFFAIRES SCOLAIRES – PETITE ENFANCE - ENFANCE

9 : Fixation des tarifs séjours été 2007 – enfance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2006 relative à la fixation des tarifs pour les séjours de vacances d'été 2006,

VU l'avis de la Commission affaires scolaires, petite enfance et enfance en date du 19 mars 2007,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité publique en date du 20 mars 2007,

CONSIDERANT les propositions de séjours effectués par HPE, ODCVL, LFJ intéressantes par leur diversité et par la qualité du projet,

COMPTE TENU, de la dépense fixée par enfant comme suit pour les centres ci-après désignés,

| H P E | | | | | |
|--------------|--|--------------|------------------|----------------|--------------------|
| AGES | SEJOURS | DUREE | Tarif par | Nbre | TOTAL |
| | | | Enfants | Enfants | |
| 04 – 05 ans | Joies de l'équitation LAVARE Du 5/07 au 15/07 | 12 jours | 960,00 € | 3 | 2 880,00 € |
| 06 – 11 ans | Canoë – Kayak NEUVEGLISE Du 6/07 au 26/07 | 21 Jours | 1 366,00 € | 5 | 6 830,00 € |
| 06 - 11 ans | Sur 2 roues et 4 pattes – NOIRBREUIL Du 6/07 au 26/07 | 21 jours | 1 381,00€ | 5 | 6 905,00 € |
| | | | TOTAL | 13 | 16 615,00 € |

| O D C V L | | | | | |
|------------------|--|--------------|------------------|----------------|--------------------|
| AGES | SEJOURS | DUREE | TARIF PAR | NBRE | TOTAL |
| | | | Enfants | Enfants | |
| 04-à 10 ans | Aventurier en Herbe Du 13/08 au 24/08 | 12 jours | 647,95 € | 3 | 1 943,85 € |
| 8 à 11 ans | A l'ombre des Calanques Du 30/07 au 18/08 | 20 jours | 1 081,90 € | 5 | 5 409,50 € |
| 8 à 11 ans | Cap Sud activités nautiques Du 19/08 au 30/08 | 12 jours | 667,25 € | 5 | 3 336,25 € |
| | | | TOTAL | 13 | 10 689,60 € |

| L F J | | | | | |
|-------------|---|----------|--------------|-----------|--------------------|
| AGES | SEJOURS | DUREE | TARIF PAR | NBRE | TOTAL |
| | | | Enfants | Enfants | |
| 08-à 12 ans | Catamaran kayak de mer Du 7/07 au 21/07 | 15 jours | 1 093,50 € | 5 | 5 467,50 € |
| 6 à 12 ans | Voile Char à voile Du 12/08 au 21/08 | 10 jours | 723,50 € | 5 | 3 617,50 € |
| 6 à 12 ans | Escalade VTC Equitation Du 9/07 au 20/07 | 12 jours | 748,50 € | 5 | 3 742,50 € |
| | | | TOTAL | 15 | 12 827,50 € |

Pour information, un forfait par enfant de 100 € est inclus pour le transport dans les montants ci-dessus indiqués.

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Fixe les participations familiales comme suit : en pourcentage du coût du séjour selon les barèmes des quotients familiaux pour les séjours de l'année 2007.

| Barème / Quotient Familial | | | | % de la participation en fonction du coût |
|----------------------------|-------|---|-------|---|
| De | 0 | à | 277 | 20 % |
| De | 278 | à | 338 | 35 % |
| De | 339 | à | 471 | 40 % |
| De | 472 | à | 606 | 45 % |
| De | 607 | à | 873 | 50 % |
| De | 874 | à | 1 067 | 55 % |
| De | 1 068 | à | plus | 60 % |

ARTICLE 2 : Dit qu'une déduction de 10 % sera consentie pour un deuxième enfant inscrit.

Les bons de la caisse d'allocations familiales et les chèques vacances seront déduits des participations familiales.

ARTICLE 3 : Précise que les recettes seront encaissées au chapitre 924 / 423 / 7066.

✓ **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

29 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, Mme LOBET (*départ 22h47*), M. BOUCHET (*arrivé 21h00*), M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

III – JEUNESSE – SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – RETRAITES – AFFAIRES SOCIALES

10 : Subventions municipales versées aux associations et organismes

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT les subventions annuelles allouées par la commune aux associations de la Commune, aux organismes et aux établissements de la Queue en Brie,

VU l'avis de la commission Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Retraites, Affaires Sociales du 21 mars 2007,

Entendu le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : DECIDE de répartir la subvention municipale d'un montant de **79 330 €** comme suit :

| NOM DES ASSOCIATIONS | MONTANT DE LA SUBVENTION 2007 en € |
|-----------------------------|---|
|-----------------------------|---|

| | |
|--|-------|
| ACEP | 310 |
| Association Culturelle Israélite Gaudacienne | 310 |
| ALLEGRO | 690 |
| APAC Photographes amateurs | 640 |
| ARCAMINA | 300 |
| ART EN GRAINE | 690 |
| Association Sportive Jean Moulin | 310 |
| ATELIER THEATRE -CAUDACIE COMPAGNIE | 450 |
| La bonne tartine | 310 |
| CANTARINHAS | 390 |
| CHALEUR DES ILES | 310 |
| CERCLE NAUTIQUE DES BORDES | 3 150 |
| CROIX ROUGE FRANCAISE | 770 |

| | |
|--|-----------------|
| ECLAIREURS BADEN POWEL | 100 |
| ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE | 160 |
| ESC | 38 400 |
| ETOILES DE LA BRIE (majorettes-sport) | 160 |
| F.C.P.E.(CDPE 94 PRIMAIRE ET MATERNELLE) | 310 |
| F.C.P.E.LYCEE CHAMPLAIN(CDPE94 LYCEE) | 160 |
| FILS D'ARGENT | 22 870 |
| FNACA (ANCIENS COMBAT. ALGERIE) | 390 |
| FOYER SOCIO EDUCATIF JEAN MOULIN | 540 |
| JEUNESSE CHRETIENNE ACE JOC | 160 |
| LA QUEUE QUI MARCHE | 540 |
| LES JARDINS DES BORDES | 160 |
| LES PETITS CAUDACIENS | 310 |
| MOCIDADE | 390 |
| MINI BOLIDE CAUDACIEN | 160 |
| NEGRESSE SOLITUDE | 160 |
| OEUVRES DE MALTE (OHFOM) | 160 |
| OXYGENE (LES CEDRES MME BONNET) | 310 |
| PEEP | 310 |
| PEEP (lycée Champlain) | 160 |
| PRETORIA | 310 |
| PREVENTION ROUTIERE | 310 |
| PROTECTION CIVILE(AIPCC) | 770 |
| SECOURS CATHOLIQUE | 160 |
| SILLAGE | 160 |
| UNCF ANCIENS COMBATTANTS | 310 |
| VIE LIBRE | 310 |
| Visa 94 | 2 300 |
| YOGA CLUB | 160 |
| TOTAL | 79 330 € |

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise au Conseil Général du Val de Marne.

ARTICLE 3 : PRECISE que ces dépenses seront imputées au chapitre 920-025-6574 du budget de l'exercice.

ARTICLE 4 : DECIDE de verser une subvention municipale aux organismes, établissements et autres associations selon les montants précisés ci-dessous :

- CCAS : 87 000 €
- Caisse des Ecoles 10 000 €
- Caud' Amicale : 10 060 €
- Mission Locale des Portes de la Brie 6 500 €

ARTICLE 5 : PRECISE que les crédits budgétaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires suivants :

- CCAS : chapitre 925.520.02-657.36
- Caisse des Ecoles : chapitre 922.20-657.36
- Caud' Amicale : chapitre 920.020-6574
- Mission Locale des Portes de la Brie : chapitre 929.901-6574

✓ **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

28 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLE, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUËIX, M. BOUCHET (*arrivé 21h00*), M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

11 : Convention entre la Commune de La Queue en Brie et l'Entente Sportive Caudacienne – année 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU l'article 1^{er} du décret n° 2001 – 495 du 6 juin 2001 qui rend désormais obligatoire la passation, entre la Commune et l'organisme de droit privé, d'une CONVENTION lorsque le montant annuel de la subvention allouée est supérieur à 23 000 euros,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2007 attribuant une subvention municipale de **38 400 €** à l'ESC,

CONSIDERANT l'obligation de signer une CONVENTION afin de respecter le décret cité en référence ci-dessus,

VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, culture, vie associative, retraités, affaires sociales en date du 21 mars 2007,

VU le budget de l'exercice en cours,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette CONVENTION entre la Commune et l'Entente Sportive Caudacienne pour l'année 2007.

✓ **La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

12 : Fixation des tarifs séjours été 2007– jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances, Personnel, Administration Générale, Sécurité publique en date du 20 mars 2007,

VU l'avis de la Commission Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Retraités, Affaires Sociales en date du 21 mars 2007,

CONSIDERANT les propositions de séjours effectués par les organismes « ODCVL », « ENJEU », « Temps Jeunes », « ADN » et « Cousins d'Amérique », intéressantes par les destinations et les activités nouvelles,

COMPTE TENU de la dépense fixée par enfant comme suit pour les centres ci-après désignés,

SEJOURS JEUNESSE ETE 2007

| ODCVL | | | | | |
|--------------|--|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--------------|
| Ages | Séjours | durée | Tarif du séjour par enfant | Nombre d'enfants | TOTAL |
| 14/17 ans | Chalet d'Artimont à la BRESSE dans les Hautes Vosges séjour « musique et danse Hip-Hop » | 14 jours du 10/07 au 23/07 | 798,60 € | 5 | 3 993,00 € |
| 14/17 ans | Le Sud Marocain | 15 jours du 11/07 au 25/07 | 1 257,60 € | 4 | 5 030,40 € |
| ENJEU | | | | | |
| 13/16 ans | Séjour à CUBA La Havane | 15 jours du 10 /07 au 24/07 | 1 370,00 € | 5 | 6 850,00 € |

| TEMPS JEUNES | | | | | |
|--------------------------|---|----------------------------------|--|-----------|--------------------|
| 14/17 ans | Espagne Soleil | 15 jours du 1/08 au 14/08 | 1040,00 € + 12 € d'adhésion / jeune | 5 | 5 260,00 € |
| ADN | | | | | |
| 12/17 ans | PLEIN GAZ – séjour moto à Miramont de Guyenne entre Bordeaux et Agen. | 14 jours du 10/07 au 23/07 | 968,00 € | 5 | 4 840,00 € |
| COUSIN D'AMERIQUE | | | | | |
| 17 ans et + | BAFA en Espagne | 8 jours août | 685,00 € | 5 | 3 425,00 € |
| TOTAL | | | | 29 | 29 398,40 € |
| Les mini séjours | | | | | |
| 11 à 17 ans | La destination et le thème du séjour sont déterminés par les jeunes et l'équipe d'animation | Entre 2 et 5 jours | 375.00 € | 24 jeunes | 9 000 € |
| | | | | | |

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Fixe les participations familiales comme suit : en pourcentage du coût du séjour selon les barèmes des quotients familiaux pour les séjours de l'année 2007.

| Barème / Quotient Familial | | | | % de la participation en fonction du coût |
|-----------------------------------|-------|---|-------|--|
| De | 0 | à | 277 | 20 % |
| De | 278 | à | 338 | 35 % |
| De | 339 | à | 471 | 40 % |
| De | 472 | à | 606 | 45 % |
| De | 607 | à | 873 | 50 % |
| De | 874 | à | 1 067 | 55 % |
| De | 1 068 | à | plus | 60 % |

ARTICLE 2 : Dit qu'une déduction de 10 % sera consentie pour un deuxième enfant inscrit.

Les bons de la caisse d'allocations familiales et les chèques vacances seront déduits des participations familiales.

ARTICLE 3 : Précise que les recettes seront encaissées au chapitre 924 / 422.1 / 7066.

✓ **La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

13 - Fixation de la cotisation relative à l'inscription au club 11-15 ans pour les mois de juillet et août 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2006 relative à la fixation de la cotisation annuelle pour la fréquentation de la structure de loisirs ouverte aux jeunes adolescents pour l'année 2006-2007,

VU l'avis de la Commission Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Retraités, Affaires Sociales en date du 21 mars 2007,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de fixer la cotisation pour les mois de juillet et août 2007 au club 11-15 à 8 €

ARTICLE 2 : Précise que la recette sera encaissée au chapitre 924 / 422.1 / 7066

✓ **La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

14 - Fixation de la cotisation des 16-18 ans au service jeunesse pour les mois de juillet et août 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2006 relative à la fixation de la cotisation annuelle pour la fréquentation de la structure de loisirs ouverte aux jeunes adolescents pour l'année 2006-2007,

VU l'avis de la Commission Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, Retraités, Affaires Sociales en date du 21 mars 2007,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de fixer la cotisation pour les mois de juillet et août 2007 au club 11-15 à 8 €

ARTICLE 2 : Précise que la recette sera encaissée au chapitre 924 / 422.1 / 7066

✓ **La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

IV – TRAVAUX – AMENAGEMENTS – ENVIRONNEMENT – TRANSPORTS – CIRCULATION

15 - Autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer le marché de travaux concernant le projet de restauration scolaire Jean Zay : aménagement paysager et VRD (Voiries Réseaux Divers)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33, 52, 53, 58,59.

VU le budget de l'exercice en cours,

VU le marché formalisé (appel d'offre ouvert) lancé le 26 janvier 2007 par la Commune de La Queue en Brie pour les travaux d'aménagement paysager et V.R.D. de l'allée de l'Ecole Jean ZAY,

VU l'avis favorable de la commission d'Appel d'Offres en date du 14 mars 2007,

VU l'avis de la Commission Travaux, Aménagement et urbanisme en date du 21 mars 2007,

CONSIDERANT que l'entreprise CILIX , 2 rue du Professeur Milliez ZA des Nations 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, est la mieux disante,

ENTENDU le rapporteur

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise CILIX pour un montant global de 246 720,85 € H.T soit 295 078,53 € T.T.C. se décomposant comme suit :

- | | | |
|------------------------|-----------------------|------------------|
| • Prestation de base : | 239 865,85 € HT soit, | 286 879,56 € TTC |
| • Option 1 : | 6 403,00 € HT soit, | 7 657,98 € TTC |
| • Option 2 : | 452,00 € HT soit, | 540,99 € TTC |

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le marché et tous actes complémentaires.

ARTICLE 3 : PRECISE que les dépenses relatives à cet aménagement seront imputées au chapitre 908/822/2151.

✓ **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

28 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, M. BOUCHET (*arrivé 21h00*), M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).
1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

16 - Lancement de la procédure d'appel d'offres relatif au marché de travaux voiries 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33,52,53,58,59, et 60,

VU le budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT le Dossier de Consultation des Entreprises établi par le Maître d'œuvre, Monsieur Emmanuëlidis, représentant le Bureau d'Etude ATEVE Ingénierie S.A, 1 rue du Professeur Paul Miliez 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE, sur les 2 lots,

CONSIDERANT que le DCE comporte deux lots :

- **Lot n°1** relatif à l'aménagement de la rue du Pont Banneret pour un montant estimatif de 550 000 € TTC (tranche 2007) et un montant de 300 000 € TTC pour la tranche conditionnelle (2008) et,
- **Lot n°2** concernant le programme des travaux de voirie 2007 d'un montant prévisionnel de 257 000 € TTC,

VU l'avis de la Commission Travaux, Aménagement et urbanisme en date du 21 mars 2007,

ENTENDU le Rapporteur

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve Le Dossier de Consultation des entreprises établi par le Maître d'Oeuvre, Bureau d'Etude ATEVE Ingénierie S. A 1 rue du Professeur Paul Miliez 94500 CHAMPIGNY-SUR- MARNE.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à lancer la Procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour les travaux d'aménagement pour :

- Lot n° 1 : route du Pont Banneret pour un montant estimatif, (Tranche 2007), de 550 000 € TTC, et la tranche conditionnelle (2008) pour un montant de 300 000 € TTC.
- Lot n° 2 : travaux de voirie 2007 pour un montant estimatif de 257 000 € TTC

soit un montant global estimatif pour l'année 2007 de 807 000 € TTC

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes administratifs complémentaires, à intervenir dans le cadre de celui-ci, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 4 : Précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours section d'investissement chapitre 908/822/2151.

✓ **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

28 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTLER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, M. BOUCHET (*arrivé 21h00*), M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).

1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

17 - Lancement de la procédure d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation des 2 courts de tennis du stade Robert BARRAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33,52, 53, 58, 59, et 60,

VU le budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT le Dossier de consultation des entreprises établi par le Maître d'œuvre Monsieur BEN CHEIKH Architecte 23, allée de la Jonchère 94310 ORLY.

CONSIDERANT que les travaux à réaliser ne peuvent être confiés qu'à des entreprises spécialisées dans ce domaine,

VU l'avis de la Commission travaux, aménagement et urbanisme en date du 21 mars 2007,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : **Approuve** le Dossier de Consultation des Entreprises établi par le Maître d'œuvre Monsieur BEN CHEIKH 23, allée de la Jonchère 94310 ORLY.

ARTICLE 2 : **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour les travaux de réhabilitation des 2 courts de tennis au stade R. Barran pour un montant de travaux estimatif de 200 K€ HT soit 220 K€ TTC.

ARTICLE 3 : **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les actes administratifs complémentaires, à intervenir dans le cadre de celui-ci, après avis de la Commission d'appel d'offres.

ARTICLE 4 : Précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours section d'investissement chapitre 904/412/2135.

✓ **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**

28 voix pour : M. le Maire, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL (*pouvoir à M. le Maire*), Mme VELAIN, Mme VERCHERE, Mme PAUCHET, Mme DUARTE, Mme GURTNER, Mme SAVARY HANEQUAND, M. SANGOÏ, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET (*pouvoir à Mme VERCHERE*), Mme FITREMANN (*pouvoir à Mme PAUCHET*), M. LAUMET, Mme AUBRY, M. POIVEY, Mme CHERGNY, M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX, M. BOUCHET (*arrivé 21h00*), M. AUBRY, Mme GARNIER, Mme VIALENC, M. ANDREA, Mme VICTOT (*pouvoir à M. AUBRY*), Mme BOULET et M. GIRARD (*pouvoir à Mme BOULET*).
1 abstention : Mme BRANCHEREAU.

18 - Information relative au bilan des marchés publics pour l'année 2006.

Comme prévu par l'arrêté du 27 mai 2004 pris en application de l'article 133 du Nouveau Code des Marchés Publics - Décret du 1^{er} août 2006 – et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente, vous trouverez en pièce jointe le tableau récapitulatif des commandes publiques de l'année 2006 pour la commune de La Queue-en-Brie.

Les commandes prises en comptes sont celles passées dans le cadre des marchés publics, formalisés ou non, dont le montant est supérieurs à 20.000,00 € HT.

Comme le stipule l'arrêté du 27 mai 2004, les marchés sont présentés en distinguant le type d'achat : travaux, fournitures et services.

Figurent également sur la liste, l'objet, la date du marché, le nom du titulaire ainsi que la ville de résidence.

Le support de publication de cette liste sera le site internet de la ville, comme le prévoit l'arrêté.

Fin de la séance à 23h45

Fait à La Queue en Brie le 26 mars 2007.

Le Maire,

Jean-Jacques DARVES